



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS


2.2 Document de référence pour la labellisation d'une structure IJ


<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> ETAT CONTRACTUALISATION COLLECTIVITE / ASSOCIATION (Support structure IJ) </div>			
Principes	Objectifs	Mise en œuvre	Modalités et Moyens de mise en œuvre
L'IJ, une démarche déontologique	S'inscrire dans le cadre des chartes française et européenne de l'IJ (2004)	Proposition de services en adéquation avec les chartes IJ	
	S'inscrire dans le cadre des principes pour l'Information jeunesse en ligne (2009)	Respect des principes pour l'IJ en ligne	
	<i>S'inscrire dans le cadre des principes du Service public régional de l'orientation (à venir)</i>	<i>Proposition de services répondant à la charte régionale SPRO</i>	
L'IJ, une proposition éducative en matière d'information des jeunes répondant aux enjeux du territoire	Articuler les services et les actions IJ à la politique territoriale de jeunesse	Réalisation d'un diagnostic local (identification des enjeux et besoins prioritaires)	
		Diagnostic local et veille sur les usages numériques des jeunes	
		Articulation du projet IJ local au schéma régional IJ	
		Prise en compte des orientations régionales en matière numérique	
		Mise en œuvre de partenariats BIJ : fonction d'animation territoriale et/ou expertise thématique	
		Démarche partenariale autour du numérique : collaboration avec les EPN du territoire	
	S'inscrire dans une démarche éducative d'information et la mettre en œuvre	Définition d'un projet éducatif de structure	
		Définition d'un projet d'information numérique de la structure	
		Mise en place d'une éducation à l'information dématérialisée	
	<i>Etre en lien avec le SPRO</i>	<i>Participation au SPO local</i>	

Principes	Objectifs	Mise en œuvre	Modalités et Moyens de mise en œuvre
L'IJ, un service de qualité répondant aux besoins, usages et pratiques des jeunes	Assurer la visibilité et l'accessibilité à la structure et aux services IJ	Conformité aux obligations des structures recevant du public (cadre réglementaire)	
		Implantation facilitant l'accès des publics	
		Accessibilité des publics handicapés à la structure et aux services	
		Visibilité numérique de la structure (blog, site...)	
		Horaires adaptés aux besoins et rythmes des publics (au minimum 16 heures / semaine) BIJ : Amplitude horaire supérieure 16 heures / semaine	
	Proposer des services permettant l'accueil et l'information des publics	Mise à disposition d'un espace équipé dédié à l'information et aux conseils	
		Mise à disposition d'un espace privé permettant les entretiens individuels	
		Mise à disposition d'une documentation actualisée, en accès libre et gratuit. Minimum obligatoire : Actuel CIDJ, Actuel CRIJ, documents préconisés par le CRIJ	
		Accès des publics à l'information dématérialisée et en ligne : 1) consultation internet en libre accès et avec accompagnement 2) Supports d'information en ligne et multi-supports disponibles	
		Accompagnement des parcours d'information (papier/web)	

Principes	Objectifs	Mise en œuvre	Modalités et Moyens de mise en œuvre	
L'IJ, une mission assurée par des professionnels formés	Mobiliser des professionnels formés à l'accueil, l'information, la gestion documentaire, l'animation de projets	Mise à disposition d'1 ETP au sein d'un PIJ (niveau IV)		
		Mise à disposition de 2 ETP au sein d'un BIJ (niveau IV et niveau III)		
	Mobilier des professionnels formés à l'environnement numérique	Compétences articulées au référentiel métier Informateur jeunesse (2012)		
		L'informateur(trice) jeunesse est titulaire a minima du C212E		
		Ajuster et adapter les compétences des professionnels en adéquation avec les besoins des usagers	Mise à disposition de temps dédiés pour participer au plan de formation initiale et continue mis en œuvre par le CRIJ	
			Mise à disposition de temps dédiés pour participer aux modules régionaux autour du numérique	
Mise à disposition de temps dédiés pour participer au plan de formation continue mis en œuvre par la collectivité ou l'association support				
L'IJ, une participation à un réseau	Ancrer l'appartenance de la structure au réseau régional dans une logique ascendante et descendante	Mise à disposition de temps dédiés pour la participation à la vie du réseau (réunions, actions collectives, échanges sur la culture professionnelle...)		
		Utilisation des outils numériques régionaux et procédures en ligne		
		Partage, diffusion, mutualisation des actions locales au niveau régional		
		Contribution au portail régional (outil collaboratif, intranet)		
	Positionner la structure au sein du réseau national	Participation à la dimension nationale du réseau selon les modalités définies par UNIJ-CIDJ		

Principes	Objectifs	Mise en œuvre	Modalités et Moyens de mise en œuvre
L'IJ, une démarche de suivi et d'évaluation du service et des actions	S'engager dans une procédure d'évaluation du projet et du service	Définition de critères, d'indicateurs et modalités d'évaluation	
		Evaluation spécifique du projet numérique de la structure IJ : pratiques professionnelles et service rendu à l'utilisateur	
	S'engager dans une procédure de suivi de l'activité	Bilan annuel d'activité (fréquentation, satisfaction...)	
	Rendre compte des collaborations sur les autres labels (SPRO...)	Bilan annuel de participation au SPRO	
	<i>Mettre en œuvre une démarche qualité¹</i>	<i>Application du référentiel des bonnes pratiques (2013)</i>	

 Mise en œuvre du service numérique IJ (phase exploratoire)

 Participation au SPRO (en plus du label IJ)

¹ L'adhésion au référentiel des bonnes pratiques AFNOR est une démarche volontaire.